



COMMISSION EQUIPEMENTS PUBLICS DU 31.08.2020

Rapport de la commission Equipements publics sur l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF90'000.- relatif au projet d'amélioration de la sécurité incendie/évacuation de la salle du Pommier, sis au 11 chemin du Pommier, 1218 Le Grand-Saconnex

Le Président ouvre la séance à 18h45. Il rappelle l'objectif principal de la séance, à savoir que la Commission se prononce sur l'option 1 ou 2 et en conséquence détermine son choix du montant du crédit d'étude complémentaire. La séance commencera par une visite de la Salle du Pommier afin de visualiser les modifications techniques nécessaires en fonction de la variante choisie. Monsieur David Truchet de IDtech nous a fourni les explications lors de la visite, nous a fait une brève présentation à l'aula et répondu à nos questions. Madame Fabienne Reber, cheffe du service aménagement, travaux publics et énergie (SATPE) et Monsieur Fabien Pfaffhauser, architecte au SATPE participent à la visite ainsi qu'à la séance qui a suivi.

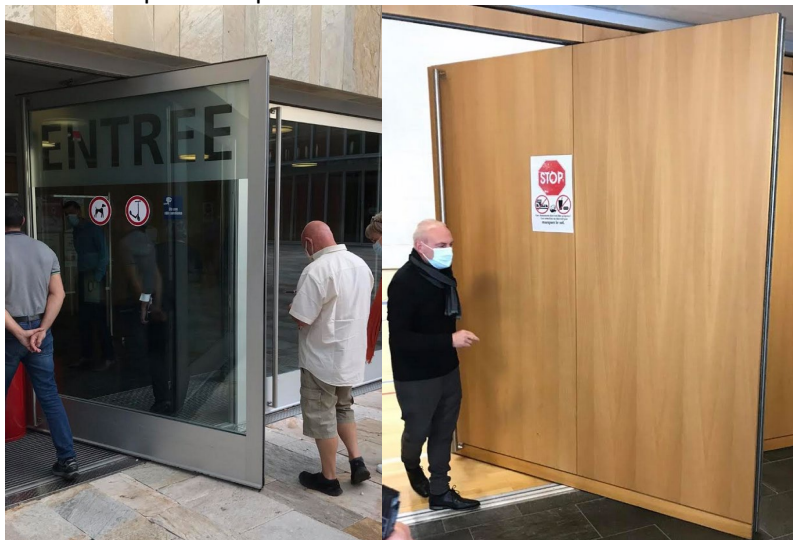
Rappel des options :

- Option 1 : Projet d'amélioration de la sécurité incendie (selon réglementation 2015)
- Option 2 : Projet d'augmentation de la capacité d'accueil à 2000 personnes avec 2 variantes concernant l'extraction des fumées : ventilateurs en façade ou 16 tourelles sur le toit. Cette option 2 inclut les modifications de l'option 1.

Visite de la Salle du Pommier avec explications de M. Truchet, de M. Pfaffhauser et de Mme Reber:

Les principales modifications visualisées:

- les portes d'entrée métalliques et de séparation entre la salle et l'entrée côté préau, qui ne devront plus être pivotantes en leurs centres



- pratiquer des ouvertures dans le grand rideau de séparation des terrains de basket
- Dans les espaces entrepôts de matériel bien délimiter ce qui est entreposage et couloir d'évacuation
- Au niveau intermédiaire : supprimer la fermeture à clé des portes des vestiaires donnant sur le couloir d'évacuation
- Au 1^{er} étage : 50 personnes max. au bar car l'escalier d'urgence n'est pas réglementaire (4 degrés de pente trop grand). 100 personnes si la passerelle de sortie se fait côté école de la Tour (variante avec augmentation de la capacité d'accueil)
- De manière générale, améliorer /compléter la signalétique d'évacuation

Bien entendu, bien d'autres aspects sécuritaires ont été abordés au cours de la visite qu'il serait fastidieux de vouloir lister dans le présent rapport.

Rappel : Exigences générales de la police du feu

- La Commune doit avoir un chargé de sécurité communal, en charge de l'ensemble des bâtiments communaux ouverts au public.
- Si la manifestation est susceptible de recevoir exceptionnellement plus de personnes qu'autorisé : demande d'autorisation préalable et présence d'une garde de préservation
- Des personnes formées à l'évacuation doivent être présentes lors de toutes les manifestations

Réponses de M. Truchet aux questions posées lors de la séance de Commission du 15.06.2020

- **Statistiques de la fréquentation de la salle :**
La réponse des Lions se limite à une période allant de septembre 2019 à janvier 2020. Sur 9 matchs on note une moyenne de 1000 personnes.
Quant à BCSwing, les chiffres sont nettement inférieurs à 1000 personnes pour toutes les manifestations.
- **Infrastructures qui devraient accompagner une augmentation de la capacité :**
Pas de besoins supplémentaires relevés.
- **Mise au concours des bureaux d'ingénieurs :**
Les appels d'offres ont été réalisés conformément aux procédures AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics)
- **Montant total des coûts relatifs aux études engagées jusqu'au 15 juin 2020 :**
Tout a été utilisé, d'où la nécessité d'un crédit complémentaire, objet de la présente séance de Commission.
- **Avenir des Lions au Grand-Saconnex :**
Aucune réponse précise ne peut être donnée à ce jour.
Monsieur Pomatto, CA, se pose quelques questions concernant l'avenir du club :
 - Influence Covid sur la fréquentation aux matchs et gestion du club
 - Il y aurait d'autres intéressés (Ville de Genève) mais à ce stade impossible d'en dire plus.
La proximité du Grand-Saconnex par rapport à l'autoroute est un avantage certain (1h de plus pour aller au Bout-du-Monde)

- Avenir de Palexpo et du salon de l'auto ? 1 des halles consacrée au basket ?
- Augmentation de la population du Grand-Saconnex ? Besoin accru en salle scolaire sportive ?
- **Historique des échanges de l'époque concernant les installations de sécurité incendie ?**
Des recherches ont été entreprises dans l'important volume de documents archivés au SATPE concernant la construction des infrastructures de l'école du Pommier. Celles-ci n'ont pas permis de découvrir des informations déterminantes, notamment concernant un éventuel projet de réseau SPRINKLER au moment de la construction.

Monsieur Truchet aimerait à ce stade préciser que ce n'est pas une salle dangereuse, qu'il n'y a pas et pas eu de mise en danger par laxisme, qu'il s'agit simplement d'un changement de réglementation (2003 versus 2015) et donc d'une mise en conformité.

- **Historique du permis d'occuper**
Un premier permis d'occuper (partiel et spécifique au bâtiment des classes) a été délivré le 23 août 2004 pour assurer la rentrée scolaire 2004-2005.
Un 2^{ème} permis d'occuper (partiel : zone de chantier en cours) a été délivré le 9 mars 2005, notamment concernant l'exploitation de la salle de sports et de spectacles.
Le courrier de la police du feu du 21.12.2005, indique un taux d'occupation de 750 personnes au maximum.
Suite à la demande de la Ville du Grand-Saconnex, la police du feu effectue une visite du bâtiment le 27.06.2013. Par courrier du 7.7.2013, une nouvelle capacité limitée à 1020 personne est signifiée.
- **Faisabilité des percements dans la toiture en béton armé ou suspension des ventilateurs en façade :**
Faisabilité confirmée dans les 2 cas

Monsieur Portier émet des doutes sur le fait de percer une dalle de 18 ans d'âge et pense que cela nous réserve des surprises.

- **Eventuelles nuisances sonores (occupants de la salle, tourelles ou ventilateurs d'extraction de fumée)**
Aucune indication fournie par le fabricant. Il y aurait lieu de mandater un acousticien pour une recherche approfondie.

Projet de crédit complémentaire :

Option 1: amélioration de la sécurité incendie (selon réglementation 2015) :	CHF 90'000.-
Option 2: amélioration de la sécurité + augmentation de la capacité à 2000 :	CHF 157'000.-

Vote de la Commission concernant le choix de la variante :

Variante 1 : mise en conformité de la sécurité : **acceptée à l'unanimité**

Variante 2 : mise en conformité de la sécurité et augmentation de la capacité : **4 non, 2 abstentions**

Vote de la Commission concernant le crédit complémentaire :

Le crédit complémentaire pour la variante 1 de CHF 90'000.- est **accepté à l'unanimité**

Divers : en vrac et brièvement

M. Pomatto : Etat des lieux concernant les travaux au Centre sportif du Blanché
Problème d'infiltration d'eau à l'espace POM
Chaudière de l'école du Village à changer
Rénovation du restaurant scolaire de l'école de la Tour

P. Girod : inquiétude quant aux problèmes d'écoulement d'eau infiltration constatés lors de la visite à l'extérieur de la salle du Pommier, quel est le budget qui est engagé ? Réponse du CA : le budget de maintenance des bâtiments.

Surprise par le fait que les entraînements de certaines équipes juniors de basket doivent aller à la salle de sport de l'école internationale par manque de créneau horaire à la salle du Pommier.

Séance levée à 22h15 par le Président et remerciements aux 2 personnes du service technique ainsi qu'à Monsieur Truchet de IDtech.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des commissaires et la commission recommande au Conseil Municipal de la suivre dans cette décision et d'approuver la délibération qui suivra.

Le Grand-Saconnex, le 31 août 2020

Gérard BISE
Rapporteur



COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

Rapport sur la délibération relative à l'approbation du projet d'abrogation partielle du plan localisé de quartier n°29'145-534 « Grand-Saconnex / Route des Morillons »

Sur demande du Conseil Administratif, la commission s'est réunie en date du 1er septembre 2020 afin d'étudier le projet cité en titre, localisé sur le site de l'École Internationale de Genève (EIG) : campus des Nations, et de se positionner.

Les commissaires ont attentivement suivi les présentations de M. Baptiste Sandoz (Géographe-urbaniste SATPE), M. Alvaro Caballero (Verticité mandataire architecte) et M. Martial Thevenaz (EIG campus administrator).

La commission a posé toutes les questions nécessaires à la compréhension des motifs de cette abrogation partielle, qui met l'accent sur la construction de lieux dévolus à la petite enfance en lieu et place d'une partie de la halle de sport initialement prévue en 2003 dans le plan localisé de quartier.

A l'unanimité, la commission a préavisé favorablement l'abrogation partielle du plan localisé de quartier en vigueur.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des commissaires et la commission recommande au Conseil Municipal de la suivre dans cette décision et d'approuver la délibération qui suivra.

Grand-Saconnex, le 1^{er} septembre 2020

Damian VEIGA LÖFFEL
Rapporteur



COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

Rapport sur la délibération relative aux divisions – cessions – réunions et constitution de servitude entre Interswiss Immobilien AG, l'Etat de Genève et la commune du Grand-Saconnex

Sur demande du Conseil Administratif, la commission s'est réunie en date du 1er septembre 2020 afin d'étudier le projet cité en titre et de se positionner.

Les commissaires ont attentivement suivi la présentation de M. Baptiste Sandoz (SATPE) sur un projet de mutation parcellaire qui concerne les parcelles suivantes :

- Parcelles n° 1327 / 1328 / 1329 (Privé Interswiss)
- Parcelles n° 1422 / 1426 (Public communal)
- Parcelle n°1420 (Public cantonal)

Cette mutation parcellaire invoque les motifs suivants :

- La cession gratuite d'Interswiss d'une surface de 363m² au domaine public cantonal afin d'élargir l'assiette de la route de Ferney en prévision de la construction du tram.
- La cession gratuite d'Interswiss d'une surface de 92 m² au domaine public communal afin d'agrandir l'assiette de la Place de Carantec.
- Une rectification de surface de 2m² (parcelles 1422 et 1426) du domaine communal au profit d'Interswiss, suite à la construction des bâtiments.

La seule mutation parcellaire soumise à la validation de la commune concerne la rectification de surface de 2m² (sous-parcelles 1422B (1m²) et 1426B (1m²)), cédées gratuitement à Interswiss.

La commission a posé toutes les questions nécessaires à la compréhension des motifs de cette mutation parcellaire.

La commission demande au Conseil Administratif d'être attentif au suivi de la poursuite de la servitude de passage sur la parcelle voisine (n°1326).

A l'unanimité, la commission préavise favorablement le projet et invite le Conseil Municipal à la suivre dans ses conclusions.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des commissaires.

Grand-Saconnex, le 1^{er} septembre 2020

Damian VEIGA LÖFFEL
Rapporteur